

Communiqué de presse – 4^e Réunion trimestrielle Salines Royales à Dieuze

LUNDI 22 SEPTEMBRE à 11H00

Face à l'instabilité économique et politique que connaît la France actuellement, l'Assemblée départementale entend réaffirmer le rôle fondamental du Département dans le quotidien des usagers. Véritable colonne vertébrale de la solidarité républicaine, le Département de la Moselle est engagé dans une action publique de proximité, réactive, humaine et qui se veut efficace. Ce positionnement est indispensable mais il est, à l'heure actuelle, fortement fragilisé par les décisions politiques récentes et par la nécessité d'avoir en 2026 un budget plus juste pour tous les Mosellans.

Ainsi, le principal point de cette réunion trimestrielle de rentrée portera sur la décision modificative N°2 avec notamment 4 M€ de budget supplémentaire alloué à la Direction de la Solidarité.

Cette réunion soumet 8 rapports au vote des élus.

Des finances départementales sous tension mais responsables

La 4^e réunion trimestrielle a permis d'examiner et de voter plusieurs rapports financiers majeurs :

- La répartition du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**. Malgré une baisse de 10,7 % de l'enveloppe allouée par l'État (soit 9,53 M€ pour la Moselle), le Conseil départemental a confirmé son engagement en faveur des **communes et intercommunalités les plus fragiles**. La répartition du Fonds départemental de péréquation a été confirmée avec 95 % de l'enveloppe destinée aux communes et 5 % attribués aux intercommunalités (EPCI), selon des critères objectifs de potentiel fiscal, afin de soutenir prioritairement les territoires les plus fragiles.
- La **décision modificative n°2 du budget 2025**, qui vise à ajuster les prévisions financières du Département dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes.

Ces arbitrages traduisent la volonté de maintenir l'équilibre budgétaire tout en soutenant les territoires.

Décision modificative N°2

Montant total des dépenses : 3,5 millions d'euros

- Investissement : - 2,1 M€
- Fonctionnement : 5,6 M€

Principaux postes d'investissement : ajustements ciblés et gestion responsable

Dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget 2025, les **crédits d'investissement sont ajustés à la baisse de 2,1 M€**, afin de correspondre aux prévisions de réalisation jusqu'à la fin de l'exercice.

- Une **hausse ciblée** est enregistrée au bénéfice du programme **AMIE57** (+150 000 €), pour répondre aux demandes de versement de subventions du programme 2024 encore à traiter en 2025.
- En parallèle, **plusieurs minorations de dépenses** sont constatées :
 - **-1 M€** en raison d'un retard dans la construction de l'**EHPAD d'Ars-sur-Moselle**,
 - **-0,3 M€** suite au rééchelonnement des crédits liés au **PPI de rénovation énergétique** dans les collèges.
- À cela s'ajoute une **baisse de 0,5 M€** concernant le remboursement du capital de la dette.
- Enfin, un **redéploiement de 0,3 M€** est prévu vers la section de fonctionnement pour assurer la maintenance de la solution NEXTHINK, conservée dans la collectivité.

Ces ajustements traduisent une gestion budgétaire rigoureuse, adaptée aux réalités de terrain et aux aléas de calendrier des chantiers.

Une hausse des dépenses de fonctionnement liée aux solidarités

Les propositions examinées lors de la décision modificative n°2 entraînent une **hausse nette de 5,6 M€** des dépenses de fonctionnement, concentrée principalement sur les politiques de solidarité et d'autonomie.

- **Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : +1,47 M€, avec un complément de 1,5 M€ pour l'aide à domicile, afin de compenser la progression des dépenses en emploi direct.
- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** : +1,8 M€, répartis entre les **foyers de jeunes travailleurs** (+0,8 M€), les **lieux de vie** (+0,5 M€), le **Centre départemental de l'enfance** (+0,2 M€) et les **placements hôteliers ou séjours de rupture** (+0,3 M€).
- **Autonomie et handicap** : +1,2 M€, dont l'**amendement Creton** (+1,1 M€), la **MDPH** (+0,8 M€, dont 0,4 M€ financés par la CNSA), les **frais de séjour en établissement des personnes en situation de handicap** (+ 0,3 M€) et le **transport scolaire adapté** (+0,3 M€). Une baisse de 1,3 M€ est toutefois constatée sur des rattachements 2024 non exécutés.

Ces ajustements témoignent d'un **effort budgétaire conséquent en faveur des solidarités**, afin de répondre aux besoins croissants des publics vulnérables. Ils illustrent la volonté du Département de maintenir un haut niveau de protection sociale, malgré des contraintes financières fortes, et de garantir aux Mosellans les dispositifs essentiels pour **l'autonomie, la protection de l'enfance et l'accompagnement du handicap**.

Recettes : accompagner nos projets et priorités

Le budget de notre collectivité continue de se renforcer et de refléter notre engagement à gérer efficacement les ressources publiques.

- **Recettes de fonctionnement** : elles connaissent une progression de **2,5 M€**, grâce notamment au Dispositif de Compensation Péréquée (+1,83 M€), à une remise gracieuse d'un prestataire d'énergie (+361 k€) et au soutien de la CNSA pour la MDPH (+236 k€).
- **Recettes d'investissement** : légère diminution de **74 833 €**, qui reste maîtrisée et conforme aux prévisions.
- **Emprunt d'équilibre** : pour accompagner ces mouvements financiers, l'emprunt d'équilibre s'établit à **61,1 M€**, reflétant une gestion prudente et équilibrée des ressources.
- **Décision Modificative n°2** : les opérations d'ordre (-2,12 M€) permettent d'optimiser l'articulation entre sections de fonctionnement et d'investissement, tout en intégrant les opérations patrimoniales et les reprises de subventions.

Bilan du Fonds de solidarité pour le logement et accompagnement des publics fragiles

Le Département a présenté le **bilan 2024 du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**. Cet outil essentiel soutient les ménages les plus modestes face aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Le Conseil a réaffirmé sa volonté de garantir ce filet de sécurité indispensable en période de tension sociale et économique.

En termes d'actions vers les Mosellans, le dispositif FSL s'est traduit, en 2024, par un accompagnement financier auprès de :

- 1 174 ménages dans le cadre des aides d'accès au logement (-3 % par rapport à 2023), dont 516 personnes seules (stable par rapport à 2023),
- 5 753 ménages dans le cadre des aides de maintien dans le logement (+9,2 % par rapport à 2023), dont 2 409 personnes seules (+17,2 % par rapport à 2023).

Parmi ces ménages, on dénombre :

- 469 bénéficiaires du RSA pour les aides d'accès (-7,5 % par rapport à 2023),
- 2 241 bénéficiaires du RSA pour les aides au maintien (+7,1 % par rapport à 2023).

Jeunesse, citoyenneté et éducation

La 4^e réunion trimestrielle a également mis en avant la jeunesse et l'éducation :

- Adoption du **règlement intérieur du Conseil départemental des jeunes**, instance participative qui permet aux collégiens mosellans de s'impliquer dans la vie démocratique locale.
- Validation de la **participation du Département aux charges de fonctionnement des collèges publics** pour l'année scolaire 2025-2026, confirmant son rôle central dans l'éducation et l'accompagnement des familles.

Une institution mobilisée et vigilante

En conclusion, le Conseil départemental de la Moselle rappelle son **engagement constant auprès des habitants**, dans un contexte marqué par une forte réduction des marges de manœuvre financières et par les conséquences de réformes nationales.

Pour Patrick Weiten, Président du Conseil départemental « *Le Département de la Moselle continuera à assumer pleinement son rôle de garant de la solidarité et de l'équilibre territorial, même dans un contexte difficile. Mais nous appelons à une prise de conscience nationale : il est impératif de donner aux Départements les moyens de leurs missions* ».